

Monsieur John FAYET, Président
AGENCE MONDIALE ANTI-DOPAGE
Avenue de Rhodanie 54

CH-1007 Lausanne

Neuville sur Sarthe, le 7 Juin 2013.

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Les médecins responsables des 39 équipes adhérentes à MPCC se sont réunis lors de notre dernière assemblée générale.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de cette réunion.

L'AMA dans le souci de déterminer la prévalence d'usage des médicaments dans le sport, a ajouté à son programme de surveillance en 2011, des substances ne figurant pas dans la liste des interdictions. Le tramadol, l'hydrocodone, largement utilisés en compétition, appartiennent à ce groupe de substances. Est-il possible d'obtenir le rapport de cette surveillance et les conclusions qui en découlent.

Les effets secondaires du Tramadol sur la vigilance ne sont plus à démontrer, aussi les médecins des équipes du MPCC, demandent à l'AMA d'inscrire le Tramadol dans la liste des produits interdits en compétition dès l'année 2014.

Dans ce programme de surveillance, des informations sur l'usage des glucocorticoïdes hors compétition devaient être également recueillies. Pouvons-nous être destinataires des conclusions ?

Le dopage dans le sport repose en premier lieu sur le mésusage et l'usage abusif de médicaments nouvellement développés et disponibles commercialement.

La lutte internationale contre le dopage dans le sport a déjà bénéficié de la collaboration entre l'Industrie Pharmaceutique de Recherche et les autorités de lutte contre le dopage, initiée par l'AMA

Le partage de renseignements sur les médicaments présentant des risques de mésusage s'est révélé d'une efficacité incontestable dans le développement précoce de méthodes de détection (CERA)

Les médecins des équipes adhérentes au MPCC, réunis le 7 février 2013, souhaitent que la collaboration avec l'industrie pharmaceutique aille plus loin.

Ils suggèrent que les nouvelles molécules, susceptibles d'être détournées de leur usage, soient marquées par l'industrie pharmaceutique avant leur mise sur le marché. Ce marquage aurait l'avantage de permettre une détection encore plus rapide et incontestable sur le plan juridique

Persuadé du bien-fondé de nos demandes, et dans l'attente de votre réponse, Croyez, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Roger LEGEAY

Président MPCC